

MAIRIE DE LE THEIL DE BRETAGNE	COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021
Membres présents :	Président de séance : Benoît CLÉMENT, Maire. Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Émilie LOUVEL, Cyrille POINSIGNON, Émilie BOUÉ, Geneviève FERRÉ, Eric PELTIER, Marc SORIN, Laurence BOUSSIN, François GARNIER, Fabien HOUGET, Aude BAZIN, Pascaline MARION, Yoann CADO, Hubert BLANCHARD, Isabelle LE PIT, Anne GUILLEVIN.
Membres excusés :	Willy TOURTIER-GENDROT (pouvoir à Isabelle LE PIT).
Membres absents :	Néant.
Nombre de votants :	19
Secrétaire de Séance :	Anne GUILLEVIN

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 : OUI à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1) Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil. Présentation du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe Lecomte, adjoint et vice-président du SIEFT, qui informe l'Assemblée que, conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil adresse, chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi que le tableau de la facture d'un usager de 120 m³ concernant la commune, adopté par l'organe délibérant de l'établissement, puis indique que ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance et entendu la présentation du rapport établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019, n'a pas formulé d'observation et à l'unanimité a pris acte de la présentation.

2) SMICTOM du Sud-Est d'Ille et Vilaine. Présentation du rapport d'activité 2019.

Conformément au décret n° 2000-404 du 10 mai 2000, chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel sur le service d'élimination des déchets qui permet d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMICTOM du Sud-Est d'Ille et Vilaine pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser les habitants. Les délégués de chaque commune membre du SMICTOM ont à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe Lecomte, adjoint et délégué communautaire suppléant au SMICTOM, qui présente le rapport d'activité 2019 à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance et entendu la présentation du rapport d'activité 2019 établi par le SMICTOM du Sud-Est d'Ille et Vilaine, n'a pas formulé d'observation et à l'unanimité a pris acte de la présentation.

3) Eglise. Travaux : remplacement de la pointe du paratonnerre sur la flèche de l'église.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Graziella Vallée, adjointe en charge des bâtiments communaux qui expose :

Lors de l'intervention le 10 décembre dernier pour réaliser le frettage de la pointe de la flèche du clocher de l'église, il a été constaté une importante érosion de la base de la pointe du paratonnerre pouvant entraîner à tout moment une rupture de l'axe ce qui nécessite de garder à ce jour un périmètre de sécurité autour de l'église ; il convient donc de prévoir le remplacement du paratonnerre. Puis Mme Vallée présente à

.../...

.../...

l'Assemblée la proposition de l'entreprise Biard-Roy déjà en charge de la mise en conformité de la prise de terre du paratonnerre.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, compte-tenu du risque de chute que représente la pointe du paratonnerre en l'état, décide à l'unanimité de confier à l'entreprise BIARD-ROY, de Villedieu-les-Poêles, la dépose de la pointe de paratonnerre radioactive comprenant le retraitement de la pointe, la mise en place d'une nouvelle pointe sur la flèche de l'église (paratonnerre à dispositif d'amorçage avec manchon d'adaptation sur la croix, tubulure pour l'adaptation du coq) et location d'un camion-nacelle de 57m, pour un montant de 6 850 € ht soit 8 220 € ttc et retient l'option de mise en peinture de la croix pour un montant de 170 € ht soit 204 € tt ; s'engage à régler ces dépenses en section d'investissement à l'opération 113 « église » du BP 2021.

4) Complexe polyvalent. Remplacement des menuiseries.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Graziella Vallée, adjointe en charge des bâtiments communaux, qui expose qu'au complexe polyvalent, dans la salle communale, la cuisine, la garderie et les locaux annexes (sanitaires, rangements) les menuiseries en bois (d'origine sur le bâtiment construit vers 1980) sont abimées et qu'il convient de les remplacer ainsi que les volets roulants (sauf pour la porte « issue de secours » de la salle communale), et invite l'Assemblée à examiner les propositions reçues.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, considérant l'avis de la commission communale des bâtiments communaux, décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise NUPIED MENUISERIE de Retiers pour le remplacement de 20 menuiseries (portes et fenêtres) et volets roulants pour un montant total de 31 152.41 € ht soit 37 382.89 € ttc ; s'engage à régler cette dépense en section d'investissement à l'opération 135 « complexe polyvalent » du BP 2021.

5) Complexe polyvalent. Fourniture et pose de stores occultant sur la porte « sortie de secours » de la salle communale.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Graziella Vallée, adjointe en charge des bâtiments communaux, qui expose qu'au complexe polyvalent, dans le cadre du changement des ouvertures dans la salle communale, il convient de remplacer le volet roulant existant au niveau de la porte « sortie de secours » par des stores opaques, avec guidage coulisses en aluminium, adaptés à chacun des châssis fixes et vantaux pour permettre une ouverture à tout moment de cette issue.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise NUPIED MENUISERIE de Retiers pour la pose de stores occultant sur la porte PMR « sortie de secours » de la salle communale pour un montant de 2 012.40 € ht soit 2 414.88 € ttc ; s'engage à régler cette dépense en section d'investissement à l'opération 135 « complexe polyvalent » du BP 2021.

6) Complexe polyvalent. Remplacement de radiateurs et électrification des volets-roulants.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Graziella Vallée, adjointe en charge des bâtiments communaux, qui expose qu'au complexe polyvalent, dans le restaurant scolaire qui accueille les maternelles, les radiateurs ne fonctionnent plus pour certains et irrégulièrement pour les autres et qu'il convient donc de procéder à leur remplacement ; et indique également que dans le cadre de la mise en place de nouveaux volets-roulants dans la salle communale et la cuisine, il y a lieu de prévoir l'intervention d'un électricien pour effectuer l'alimentation électrique ; puis invite l'Assemblée à prendre connaissance des propositions reçues.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, considérant l'avis de la commission municipale des bâtiments communaux, décide à l'unanimité de retenir les propositions de l'entreprise LEBEAU de Retiers s'élevant à 4 720 € ht soit 5 664 € ttc pour le remplacement de 6 radiateurs et à 586 € ht soit 703.20 € ttc pour l'électrification des volets roulants ; s'engage à régler cette dépense en section d'investissement à l'opération 135 « complexe polyvalent » du BP 2021.

7) Complexe polyvalent. Réfection du soubassement de la cuisine (pignon nord).

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Graziella Vallée, adjointe en charge des bâtiments communaux, qui expose qu'au complexe polyvalent, dans la cuisine, il convient dans le cadre du remplacement des fenêtres d'effectuer la réfection du soubassement actuel qui contient des plaques d'amiante et de réaliser un soubassement ossature bois avec parement intérieur en plaque pvc blanc, isolation dans l'épaisseur de l'ossature et habillage extérieur en bardage bois à peindre.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise NUPIED MENUISERIE de Retiers pour la réfection du soubassement de la cuisine, au pignon nord du bâtiment, pour un montant de 4 104 € ht soit 4 924.80 € ttc (le traitement des déchets amiante restant à charge de la commune) ; s'engage à régler cette dépense en section d'investissement à l'opération 135 « complexe polyvalent » du BP 2021.

8) Déclaration d'Intention d'Aliéner Immeuble des Consorts Métayer. Section A n° 346, 1057 et 1059.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une déclaration d'intention d'aliéner établie par Me Guillaume PIED, notaire à Retiers, reçue en mairie le 5 décembre 2020, concernant un bien situé 1 rue Amiral Ducrest (parcelle section A n° 346 de 80 m², n° 1057 de 788 m² et n° 1059 de 135 m²) au Theil de Bretagne soit une surface totale de 1 003 m², appartenant aux Consorts METAYER, à savoir :

- Monsieur Michel Métayer, domicilié 3 rue Julien Théaudière à Coësmes (35134),
 - Madame Gisèle Métayer épouse Neveu, domiciliée 6 rue de la Huberdière au Theil de Bretagne,
- et demande au Conseil s'il veut exercer son droit de préemption.

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, après avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption et charge Monsieur le Maire de signer et d'adresser la réponse au déclarant

9) Déclaration d'Intention d'Aliéner Immeuble de M. et Mme ROCHETTE. Section ZL n° 59.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une déclaration d'intention d'aliéner établie par Me Florence HUPEL-DELAMARRE, notaire à Corps-Nuds, reçue en mairie le 30 décembre 2020, concernant un bien situé 2 rue des Primevères (parcelle section ZL n° 59) au Theil de Bretagne d'une surface de 557 m², appartenant à M. et Mme Christian et Isabelle ROCHETTE, domiciliés 12 rue des Primevères au Theil de Bretagne, et demande au Conseil s'il veut exercer son droit de préemption.

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, après avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption et charge Monsieur le Maire de signer et d'adresser la réponse au déclarant.

10) Travaux de mise en accessibilité du cimetière. Octroi d'un fonds de concours de la Communauté de communes à la Commune du Theil de Bretagne.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le fonds de concours d'un montant de 26 616.44 € (soit un taux de subvention de 40 %) octroyé par Roche aux Fées Communauté à la commune du Theil de Bretagne pour financer les travaux de mise en accessibilité s'élevant à 66 541.10 € ht réalisés dans le cadre de l'aménagement et l'extension du cimetière.

11) Aménagements de sécurité sur voirie : acquisition de deux radars pédagogiques. Demande de subvention au titre des amendes de police (dotation 2020, programme 2021).

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne,

Considérant qu'il convient de limiter la vitesse sur les différentes voies de l'agglomération et sur les axes particulièrement fréquentés ou dangereux, et considérant l'intérêt de responsabiliser les conducteurs par des actions à caractère pédagogique,

- Décide, à l'unanimité, l'acquisition de deux radars pédagogiques mobiles, et retient la proposition la moins disante de l'entreprise ÉlanCité d'Orvault, s'élevant à 4 114 € ht soit 4 936.80 € ttc,

.../...

- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention près du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine au titre de la répartition des recettes des amendes de police pour la dotation 2020, programme 2021 pour l'acquisition de 2 radars pédagogiques pour un montant de 4 114 € ht, afin d'améliorer la sécurité sur la voirie,
- S'engage à régler cette dépense, en section d'investissement, à l'opération 125 « voirie » du BP 2021.

12) Aménagements de sécurité sur voirie : aménagement d'une piste cyclable protégée le long de la RD 94 en agglomération. Demande de subvention au titre des amendes de police (dotation 2020, programme 2021).

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne,

Ayant approuvé le projet d'aménagement d'une piste cyclable protégée en agglomération, le long de la RD 94, dans la continuité de la liaison cyclable intercommunale entre Retiers et Le Theil de Bretagne, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet Bourgois pour un montant d'honoraires de 3 050 € ht, et pour des travaux d'aménagement estimés à 29 755 € ht,

- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention près du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine au titre de la répartition des recettes des amendes de police pour la dotation 2020, programme 2021, pour l'aménagement d'une piste cyclable protégée le long de la RD94 en agglomération dont le coût global est estimé à 32 805 € ht, afin d'améliorer la sécurité sur la voirie.

13) Subventions aux associations pour 2021 : modalités d'octroi et revalorisation.

Sur proposition de la commission des finances et après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

- Les demandes de subvention des associations du Theil de Bretagne doivent être déposées à l'aide du formulaire, fourni sur demande près du secrétariat ou téléchargeable à partir du site internet, accompagnée des pièces demandées,
- Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés,
- La date limite de dépôt des dossiers complets est fixée au 31 janvier de chaque année (délai de rigueur) ; les dossiers reçus complets après la date limite seront refusés.

Ces modalités sont applicables à compter de 2021 et seront reconduites chaque année.

Concernant la revalorisation du montant des subventions accordées au titre de 2021, après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une revalorisation de 2 % sur les montants appliqués en 2020 et charge la commission finances d'étudier les demandes reçues qui seront présentées ensuite au Conseil Municipal.

14) Demande d'intervention des Archives départementales pour le classement des archives communales.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, considérant qu'il y a lieu de procéder au classement des archives produites à la mairie depuis les dernières opérations d'archivage réalisées en 2016, à l'unanimité :

- sollicite l'intervention des Archives départementales pour le classement des archives de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités d'intervention d'un archiviste itinérant du département pour une durée de 4 jours, au cours de l'année 2021,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2021, correspondant au remboursement au Département des rémunérations et des frais annexes (indemnités kilométriques...), ainsi que le remboursement des fournitures de conservation nécessaires.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire.

- Délivrance de concessions dans le cimetière :

- Le 24/12/2020, concession n° 576 accord pour 50 ans = 472 €, plan : section 4 n°6 (cavurne).
